



# PROJET DE TERRITOIRE AUME COUTURE

## **Programme d'Actions 2022-2024**

Programme actualisé suite au bilan intermédiaire 2021

*Mai 2022*

Table des matières

<b>Préambule</b> .....	4
<b>Contexte</b> .....	4
<b>Programme d'Actions</b> .....	7
1 AXE 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire .....	7
1.1 Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire....	7
1.2 Communication et sensibilisation .....	8
1.3 Animation pédagogique pour les scolaires et le grand public .....	9
1.4 Animation agricole .....	10
2 AXE 2 : Réduire les prélèvements en eau en période estivale .....	11
2.1 Diagnostic quantité/qualité et suivi individuel d'exploitation .....	11
2.2 Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation : Action terminée.....	13
2.3 Spécification du conseil à l'irrigation.....	14
2.4 Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion de l'irrigation .....	15
2.5 Etude sur la révision des seuils de gestion .....	16
2.6 Création de réserves de substitution .....	17
2.7 Définition des modalités de gestion de l'irrigation .....	18
2.8 Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation .....	19
2.9 Harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution : Action terminée .	20
2.10 Animation MAEC .....	21
2.11 Suivi de l'irrigation et de la gestion conjoncturelle sur le bassin .....	22
3 AXE 3 : Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage .....	23
3.1 Cartographie et priorisation des parcelles : Action terminée .....	23
3.2 Animation foncière.....	24
3.3 Veille foncière.....	25
4 AXE 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux.....	26
4.1 Restauration hydromorphologique des cours d'eau.....	26
4.2 Plan de gestion pour préserver et restaurer les zones humides.....	27
4.3 Amélioration de la continuité écologique.....	28
4.4 Etude d'aménagement des versants .....	29
4.5 Diagnostic d'aménagement parcellaire et plantations champêtres .....	30
4.6 Evaluer l'impact des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole .....	31
4.7 Programme de plantations champêtres : Action fusionnée .....	32
5 AXE 5 : Améliorer la qualité des eaux.....	33
5.1 Charte de bonnes pratiques des irrigants : Action supprimée.....	33
5.2 Diagnostic qualité .....	34

5.3	Accompagnement collectif et formations des agriculteurs .....	35
5.4	Formations liées à la qualité des eaux : Action fusionnée .....	36
5.5	Animation MAEC Sol : Action supprimée .....	36
6	SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022-2024 .....	37

## Préambule

Ce nouveau programme du PTGE Aume-Couture est une actualisation du Programme d'actions 2018-2024 qui fait suite au bilan évaluatif intermédiaire réalisé en 2021. En effet, durant l'année 2021, l'EPTB Charente a évalué l'état d'avancement des actions du PTGE Aume-Couture sur les années 2018-2020. L'objectif était d'évaluer la progression des actions inscrites au projet via les indicateurs de suivi et d'analyser chaque action afin d'évaluer leur niveau de réalisation, en intégrant les leviers à mettre en place lorsqu'ils sont nécessaires. Ce bilan intermédiaire a ainsi permis de faire évoluer le programme d'actions initial pour une mise en œuvre plus efficace et plus pertinente du Programme d'Actions révisé.

## Contexte

Le bassin de l'Aume-Couture, situé au nord d'Angoulême, s'étend sur 470 km<sup>2</sup> environ, en rive droite du fleuve Charente, sur trois départements : la Charente, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Deux cours d'eau principaux, l'Aume et la Couture, drainent ce bassin à très forte dominante agricole (> 80% de la superficie).

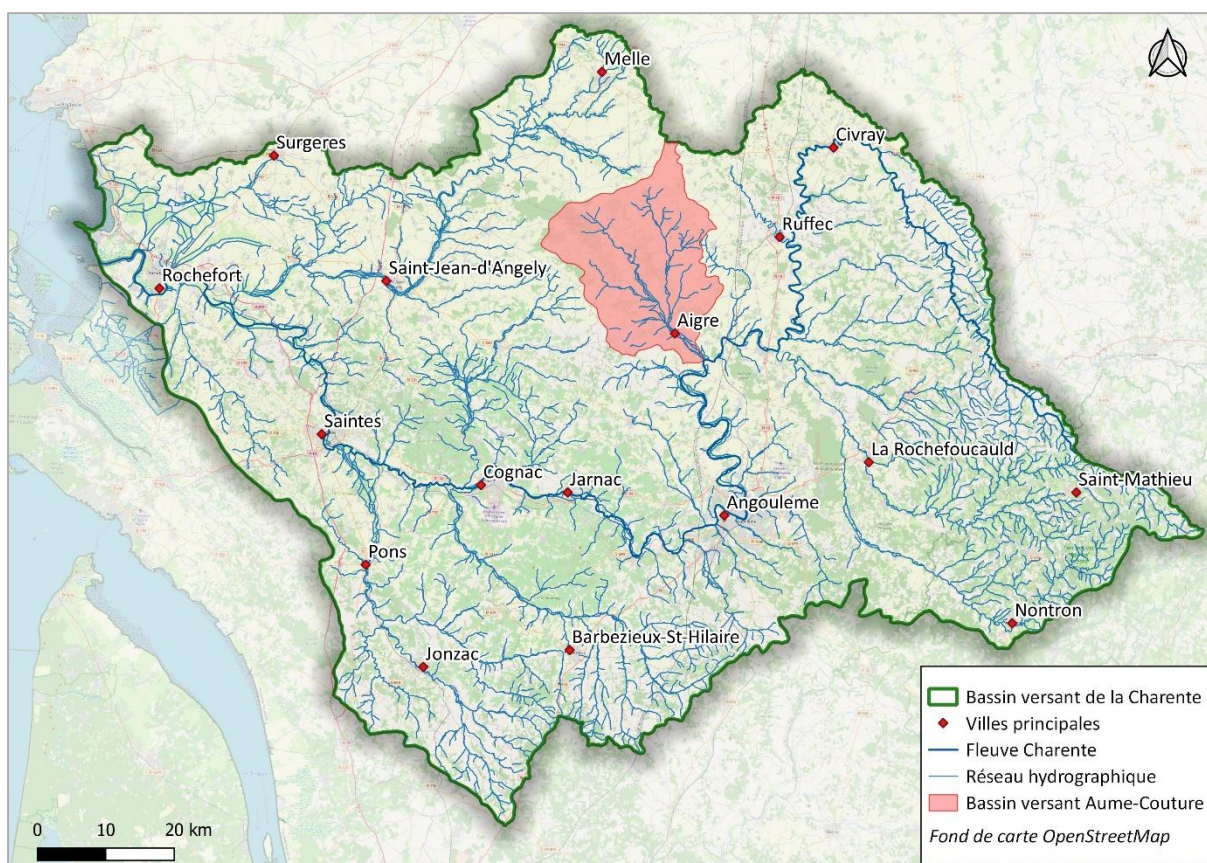


Figure 1 : Localisation du bassin versant de l'Aume-Couture sur le bassin de la Charente (source : EPTB Charente)

L'EPTB Charente et la Chambre d'agriculture de la Charente ont porté ensemble l'élaboration du PTGE Aume-Couture au cours de l'année 2017. A la suite de nombreuses réunions du comité de territoire et de groupes de travail et des nombreux échanges avec les acteurs du territoire, le PTGE Aume-Couture a été validé par le comité de territoire le 31 août 2017 et a été présenté à la CLE du SAGE Charente le 7 novembre 2017. Celle-ci a émis un avis favorable avec des points de vigilance. Le PTGE a par la suite

été validé par les services de l'Etat en **mai 2018**, date à partir de laquelle il est officiellement rentré dans sa phase de mise en œuvre.

Comme préconisé dans l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015, la CLE du SAGE Charente a accepté d'être « le cœur » des comités de pilotage des projets de territoire et de confier au Bureau de la CLE le soin de définir les modalités concrètes de concertation qui permettront d'associer les relais locaux (délibération du 5 novembre 2015). Dans le cadre du bassin de l'Aume-Couture, le bureau de la CLE a proposé de confier le pilotage de l'élaboration du projet à un comité de territoire correspondant à une émanation de la CLE, élargie aux parties intéressées non membres de la CLE. Ainsi, **le comité de territoire constitue le comité de pilotage** : il suit l'élaboration du projet de territoire en continu et valide les différentes étapes d'élaboration du projet, ainsi que la version provisoire du projet soumis à l'avis de la CLE. En amont des réunions du Comité de Territoire, des réunions de préparation sont organisées entre co-porteurs, services de l'Etat et financeurs, il s'agit du **Comité Technique** qui permet d'assurer le suivi et le cadrage du Projet.

L'état des lieux et le diagnostic du territoire de l'Aume-Couture ont permis de mettre en évidence 4 enjeux majeurs auxquels doit faire face le territoire et auxquels le projet de territoire doit répondre :

- Déséquilibre quantitatif du bassin
- Etat des milieux aquatiques dégradé
- Etat qualitatif des eaux dégradé
- Activités socio-économiques du territoire à préserver

- **Déséquilibre quantitatif des eaux**

L'état des lieux et le diagnostic du bassin versant ont mis en évidence la fréquence importante des assecs sur le bassin versant de l'Aume-Couture liés aux prélèvements agricoles en période estivale mais également à l'artificialisation du bassin versant. Dans la perspective du changement climatique, ces assecs risquent d'augmenter si aucune action n'est mise en œuvre. Le diagnostic du bassin a mis en évidence des zones à enjeux où l'intensité de prélèvement et/ou l'artificialisation des cours d'eau ont un impact particulièrement fort sur l'état quantitatif des masses d'eau. Le premier enjeu du projet de territoire Aume-Couture est le rétablissement de l'équilibre quantitatif des masses d'eau du bassin versant.

- **Etat des milieux aquatiques dégradé**

L'état des lieux et le diagnostic du territoire ont mis en évidence la dégradation très importante des milieux aquatiques engendrée par l'aménagement hydraulique du bassin versant dans les années 50 et 60 qui avaient vocation à drainer les terrains. La superficie de zones humides fonctionnelles est extrêmement réduite et les cours d'eau ont été fortement rectifiés et recalibrés. Cette dégradation des milieux aquatiques contribue à la fréquence des assecs observés sur le bassin et l'amélioration de l'état des milieux aquatiques constitue donc un enjeu important du projet de territoire. Sur le territoire, c'est le SMABACAB qui travaille à la restauration des milieux aquatiques et humides au travers d'un Programme Pluriannuel de Gestion.

- **Etat qualitatif des eaux dégradé**

La présence du captage d'eau potable de Moulin Neuf constitue un enjeu important sur une partie du territoire de l'Aume-Couture. Le projet de territoire doit contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux du captage en lien avec le programme Re-Sources porté par le syndicat des eaux Nord-Ouest Charente. L'amélioration de la qualité des eaux sur le reste du territoire constitue également un enjeu pour les milieux aquatiques.

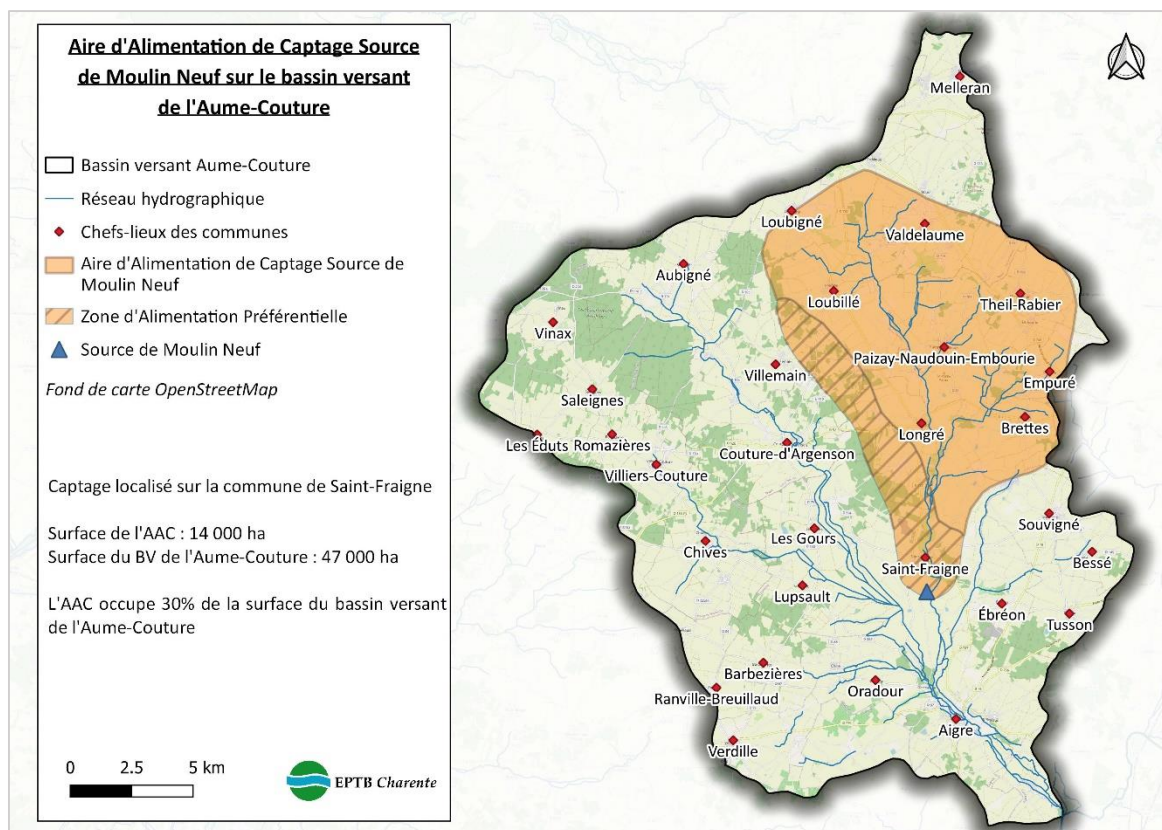


Figure 2 : Aire d'alimentation de Captage Source de Moulin Neuf sur le bassin versant de l'Aume-Couture

- **Activités socio-économiques du territoire à préserver**

L'activité agricole constitue une partie très importante de l'économie du territoire. Cette activité est liée, en partie, à la disponibilité de la ressource en eau. Le maintien de l'activité socio-économique et donc de l'activité agricole constitue un enjeu important du territoire. Le projet de territoire doit ainsi permettre le maintien de l'activité agricole du territoire, l'amélioration des pratiques actuelles et le développement d'une agriculture plus vertueuse prenant en compte davantage l'environnement.

Afin de répondre à ces enjeux sur le territoire, **5 axes stratégiques ont été définis :**

**AXE 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire et du programme d'actions**

**AXE 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale**

**AXE 3 : Animation et maîtrise foncière/d'usage**

**AXE 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux**

**AXE 5 : Amélioration de la qualité des eaux**

Figure 3 : Les axes de travail du projet de territoire

## Programme d'Actions

### 1 AXE 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire

#### 1.1 Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire

<b>Axe 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire et du programme d'actions</b>						
<i>Fiche action n° 1.1 : Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire</i>						
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	La réussite du projet de territoire repose en partie sur l'animation du projet permettant de mettre en relation les différents acteurs du territoire et notamment les porteurs d'actions. Il est également nécessaire de faire le lien avec les programmes en cours sur le territoire afin d'améliorer la lisibilité et de mettre en évidence la complémentarité de ces programmes.					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la coordination de l'ensemble du programme d'actions</li> <li>• Organiser les réunions et animer les instances de gouvernance : comité de territoire, comité technique et groupes de travail</li> <li>• Réaliser la programmation annuelle en lien avec le comité de territoire, les maîtres d'ouvrage et les financeurs</li> <li>• Rendre compte à la CLE Charente de la mise en œuvre du projet</li> <li>• Assurer la coordination avec l'ensemble des programmes en cours sur le territoire ayant un lien avec la ressource en eau</li> <li>• Assurer le suivi administratif et financier des actions</li> <li>• Réaliser et mettre à jour le tableau de bord</li> <li>• Réaliser un bilan à mi-parcours du projet de territoire</li> </ul>					
Cible	Usagers et acteurs du territoire					
Maître d'ouvrage	EPTB Charente					
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture 16					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 comités de territoire par an minimum</li> <li>• 2 comités technique par an minimum</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comité de territoire</li> <li>• Nombre de comité technique</li> <li>• Nombre de réunions de concertation annexes</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	5 comités de territoire et 6 comités techniques					
Coût prévisionnel total	0,8 ETP pour un montant estimé à 45 000 € par an					
Financement	Autofinancement : 30% AEAG : 70%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 1.2 Communication et sensibilisation

<b>Axe 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire et du programme d'actions</b>						
<i>Fiche action n° 1.2 : Communication et sensibilisation</i>						
Statut de l'action	Modifiée (indicateurs)					
Constat	Il est nécessaire de communiquer sur le PTGE, son intérêt et ses objectifs afin que les élus et les acteurs du territoire s'approprient le projet. Des actions de communication vers l'ensemble des usagers seront donc menées. Elles doivent permettre à chacun de comprendre ce qu'est le projet de territoire et sa complémentarité avec les autres programmes de gestion de l'eau.					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour la page « Projet de territoire » du site internet de l'EPTB Charente</li> <li>• Réaliser des documents de communication spécifiques (vidéo, plaquette, etc.)</li> <li>• Autres actions de communication (interventions extérieures, etc.)</li> <li>• Pour les réunions d'informations il faudrait privilégier les réunions de sensibilisation aux élus</li> </ul> <p>Les canaux de communications et les évènements existants seront, autant que possible, privilégiés.</p>					
Cible	Elus, usagers et acteurs du territoire					
Maître d'ouvrage	EPTB Charente					
Partenaires techniques	OPA, SIAEP NOC					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 support de communication par an</li> <li>• 2 publications sur le site internet par an (mise en ligne des documents pour les comités de territoire)</li> <li>• 1 réunion d'information par an (prioritairement à destination des élus)</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de support de communication réalisé</li> <li>• Nombre de publication sur le site internet</li> <li>• Nombre de réunion d'information</li> <li>• <del>Nombre de lettre d'information</del></li> <li>• <del>Nombre d'articles publiés dans la presse</del></li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	5 publications sur le site internet et 3 réunions d'information					
Coût prévisionnel total	EPTB Charente : 2 000 €/an					
Financement	AEAG : 50% Autofinancement : 50%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023



1.3 Animation pédagogique pour les scolaires et le grand public

<b>Axe 1 : Animation/Communication autour du projet de territoire et du programme d'actions</b>						
<i>Fiche action n° 1.3 : Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public</i>						
Statut de l'action	Modifiée (maîtres d'ouvrages)					
Constat	Les habitants qui se trouvent sur le territoire, ne connaissent pas forcément les enjeux liés à l'eau et au paysage.					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'animations scolaires</li> <li>• Réalisation d'animation grand public</li> </ul>					
Cible	Scolaire et grand public					
Maître d'ouvrage	SIAEP NOC, SMABACAB, CIVAM, CEN NA, CA16, AEE					
Partenaires techniques	EPTB Charente, GRAINE PC					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser 6 classes par an</li> <li>• 3 événements grand public par an</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de classes sensibilisées</li> <li>• Nombres de journées d'animation grand public</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	31 classes sensibilisées et 11 journées d'animation grand public					
Coût prévisionnel total	<u>Animations scolaires</u> 2 jours/classe = 900€ + frais liés au car scolaire. 6 classes/an = 5400€ /an  <u>Animation grand public</u> 3 évènements grand public par an = 1350€/an  Total prévisionnel = 6750 €/an					
Financement	AEAG = 50% Autofinancement = 50%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 1.4 Animation agricole

<b>Axe 1 : Animation et communication autour du projet de territoire</b>						
<i>Fiche action n° 1.4 : Animation agricole</i>						
Statut	Modifiée (indicateurs)					
Constat	Le bassin versant de l'Aume-Couture est essentiellement occupé par de la surface agricole. Les exploitants agricoles ont donc une importance dans l'atteinte des objectifs fixés par le contrat de territoire. Fédérer et créer une dynamique de la profession agricole est essentiel et relève pleinement des missions de la Chambre d'agriculture Charente.					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une lettre d'information par an à destination des agriculteurs</li> <li>• Organiser 1 réunion par an pour mobiliser les agriculteurs sur les différentes actions proposées. Faire le bilan de l'année écoulée n-1 et le prévisionnel de l'année n+1</li> <li>• Sensibilisation et information : réunions, formations, documents, etc.</li> </ul>					
Cible	Profession agricole					
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16					
Partenaires techniques	EPTB Charente					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 lettre d'information par an</li> <li>• 1 réunion de sensibilisation par an</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de lettres d'information</li> <li>• Nombre de réunions de sensibilisation et d'information</li> <li>• <del>Avancement des plans d'action annuel</del></li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	1 lettre d'information et 1 réunion de sensibilisation					
Coût prévisionnel total et financement	Pris en compte dans chacune des fiches actions concernées					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 2 AXE 2 : Réduire les prélèvements en eau en période estivale

### 2.1 Diagnostic quantité/qualité et suivi individuel d'exploitation

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale	
Fiche action n° 2.1 : Diagnostic quantité et qualité et suivi individuel d'exploitation	
Statut de l'action	Modifiée (maîtres d'ouvrage et indicateur)
Constat	<p>Les irrigants du bassin versant désirant optimiser l'usage de l'eau, voire diminuer les surfaces irriguées, ne sont actuellement pas suffisamment accompagnés dans cette démarche aussi bien au niveau technique qu'au niveau des conséquences économiques que les changements de pratiques peuvent induire. Ceci constitue alors un frein à la concrétisation et à la mise en œuvre d'un changement de pratique. Un diagnostic d'exploitation est donc nécessaire pour les accompagner.</p> <p><b>Les diagnostics réalisés sur les exploitations irrigantes prendront systématiquement en compte le volet quantitatif et le volet qualitatif.</b></p>
Description de l'action	<p><u>Evaluer le système de production</u>                      Evaluation des performances techniques et économiques de l'irrigation via un diagnostic des pratiques d'irrigation (<i>quantité</i>). Evaluation des performances techniques, économiques et environnementales du système de production ainsi que des risques liés aux pollutions ponctuelles (<i>qualité</i>).</p> <p><u>Proposer un plan d'actions partagé</u>                      Propositions d'amélioration du système d'irrigation (<i>quantité</i>). Simulations d'évolution du système de production et évaluation des performances techniques, économiques et environnementales (<i>qualité</i>). Propositions de gestion des risques de pollutions ponctuelles (<i>qualité</i>). Faire se positionner l'agriculteur dans la mise en œuvre d'un programme d'actions sur son exploitation (<i>quantité et qualité</i>).</p> <p><u>Accompagner l'agriculteur dans la mise en œuvre de son plan d'actions</u>                      Définir les actions prioritaires et comment les réaliser. Evaluer les performances techniques, économiques et environnementales de la campagne. Orienter le plan d'actions défini en année 1, si besoin.</p> <p>Sur l'aspect quantitatif, l'action doit permettre d'aboutir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Optimisation de l'irrigation</li> <li>• Installation d'outils d'aide à la décision</li> <li>• Diversification des assolements</li> <li>• Changement des pratiques culturales</li> <li>• Développement de la méthode du semis direct sous couvert</li> </ul> <p><b>L'action doit également permettre de mettre en place un diagnostic commun utilisable par tous les maîtres d'ouvrage à partir d'une trame de diagnostic déjà existante. Pour ce faire, une réunion de travail sera organisée par la CA16 avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages.</b></p>

Cibles	Exploitations raccordées aux réserves de substitution Exploitations irrigantes situées dans les secteurs à priorité forte et très forte d'un point de vue quantitatif (cf. figure 71 du diagnostic)					
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16, OPA et CIVAM					
Partenaires techniques	SIAEP NOC					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser 40 diagnostics quantité/qualité entre 2018 et 2024</li> <li>• Réaliser un cahier des charges unique pour le diagnostic, utilisable par tous les maîtres d'ouvrages à l'échelle de l'Aume-Couture</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de diagnostics</li> <li>• Nombre de suivis</li> <li>• Nombre d'outils d'aide à la décision installé + type</li> <li>• Evolution des cultures dans la rotation</li> <li>• Evolution générale des assolements sur le bassin</li> <li>• Volumes d'eau consommés annuellement par exploitation</li> <li>• Nombre de dossiers de demande d'aide pour l'acquisition de matériels hydroéconomiques</li> <li>• Elaboration d'un diagnostic commun entre maîtres d'ouvrage</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	8 diagnostics et 1 suivi réalisés par la CA16 et 5 OAD en place					
Coût prévisionnel total	<p>Diagnostic : 4 jours/exploitation Suivi annuel de l'exploitation : 3 jours/an (sur 3 ans)</p> <p><b>Chambre d'agriculture 16 :</b> Animation/coordination : 5 jours/an = 2 000€/an 20 diagnostics – 12 déjà réalisés : 8 diagnostics = 12 800€ 20 suivis sur 3 ans = 72 000€ Total pour 2022-2024 = 90 800€</p> <p><b>Autres OPA :</b> 20 diagnostics + suivis sur 3 ans = 117 000 €</p> <p><b>Total : 207 800 €</b> <i>Les coûts sont calculés sur la base du plafond des aides de l'AEAG soit 400 €/j)</i></p>					
Financement	Autofinancement : 50% AEAG : 50 % du coût réel (plafonné à 400€/jour et 4 jours par diagnostic + 3 jours/an pour le suivi)					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

2.2 Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation : Action terminée

<b>Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale</b>	
<b>FICHE ACTION TERMINEE</b>	
<i>Fiche action n° 2.2 : Modélisation et optimisation de la gestion de l'irrigation</i>	
Description de l'action	COGEST'EAU souhaite améliorer la connaissance de l'irrigation sur son périmètre tout en développant des outils d'appui opérationnels à la gestion de l'irrigation. Cette action avait pour but la mise en place de sondes capacitives et piézométriques ainsi que la modélisation du bassin de l'Aume-Couture.
Action réalisée	<p>En 2019 COGEST'EAU a missionné le bureau d'études Eaucéa pour réaliser la modélisation hydrogéologique du bassin de l'Aume-Couture. Cette modélisation permet d'évaluer l'impact des prélèvements sur la ressource en eau.</p> <p>5 sondes capacitives ont été installés sur le bassin versant de l'Aume-Couture sur les communes de : Saint-Fraigne, Couture d'Argenson, Amberac, Oradour d'Aigre et Tusson.</p> <p>2 sondes piézométriques permettant de mesurer le niveau de la nappe et 2 sondes permettant de mesurer le niveau de réserve de Tusson et Les Gours complètent le dispositif de suivi.</p>

## 2.3 Spécification du conseil à l'irrigation

<b>Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale</b>						
<i>Fiche action n° 2.3 : Spécification du conseil à l'irrigation</i>						
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	<p>La Chambre d'agriculture 16 dispose d'un réseau de sondes de mesure d'humidité du sol à l'échelle du département permettant de produire un conseil à l'irrigation. 4 sites de mesure, équipés chacun par 6 sondes Watermark, sont situés sur le bassin de l'Aume-Couture.</p> <p>Un bulletin Irrig'Info est diffusé chaque semaine en été depuis 1997 à l'échelle du département de la Charente par la Chambre d'Agriculture. Ce bulletin constitue un outil d'aide à la décision pour les irrigants.</p>					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les moyens matériels à l'échelle du bassin versant (sondes capacitatives et tensiomètres)</li> <li>• Centraliser les données des sondes installées sur le bassin versant par les différents acteurs concernés (COGESTEAU)</li> <li>• Diffusion d'un conseil à l'irrigation spécifique au bassin de l'Aume-Couture en vue d'optimiser l'irrigation</li> </ul>					
Cible	Irrigants du bassin					
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16					
Partenaires techniques	COGESTEAU					
Objectif de résultat	Editer un conseil hebdomadaire spécifique au bassin de l'Aume-Couture pendant la campagne d'irrigation : 24 conseils/an					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de consultation de la page</li> <li>• Nombre de conseil et de graphique mis à disposition</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 350 consultations de la page entre 2018 et 2020</li> <li>• 204 graphiques mis à disposition</li> </ul>					
Coût prévisionnel total	<p>Recueil des données, mise en forme, mise à disposition et production d'un conseil : 0,5 jour / semaine</p> <p>Printemps/été = 24 semaines = 12 jours = 7 140 €/an</p> <p>Bilan annuel : 1 jour / an</p>					
Financement	Autofinancement = 70% AEAG = 30 %					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 2.4 Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion de l'irrigation

<b>Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale</b>						
<i>Fiche action n° 2.4 : Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation</i>						
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	Dans un contexte de changement climatique, une gestion fine de la ressource en eau doit être recherchée. Le développement de nouveaux outils de pilotage permettra d'accompagner les irrigants dans leurs changements de pratique. La télédétection par satellite ou par drone est une technique pouvant apporter des éléments d'aide à la décision dans la gestion de la ressource et une meilleure connaissance de l'occupation du sol. L'action se propose d'étudier les avantages et les inconvénients de cette technique et de préciser ce qu'il est possible d'en attendre.					
Description de l'action	<p>Cette action a pour but d'optimiser le pilotage de l'irrigation, d'améliorer la gestion de la ressource et d'identifier de nouveaux outils d'aide à la décision.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche bibliographique sur les avantages, les inconvénients et les coûts</li> <li>• Rédiger une note de synthèse précisant les opportunités et/ou contraintes pour une application au bassin versant de l'Aume-Couture</li> </ul>					
Cible	Irrigants du bassin					
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16					
Objectif de résultat	Réalisation d'une note de synthèse pour 2022					
Indicateurs de suivi	Réalisation de la note de synthèse					
Réalisation 2018-2020	Acquisition des images satellites, traitement des images, réalisation d'une campagne de terrain et recherches bibliographiques					
Coût prévisionnel total	CA16 : 10 jours soit 5 950 €					
Financement	AEAG : 50% Autofinancement : 50%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 2.5 Etude sur la révision des seuils de gestion

<b>Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale</b>							
<i>Fiche action n° 2.5 : Etude sur la révision des seuils de gestion</i>							
Statut de l'action	Modifiée (actualisation de l'action et indicateurs)						
Constat	L'état des lieux et le diagnostic ont mis en évidence que les seuils de gestion en vigueur au piézomètre d'Aigre ne sont pas représentatifs de l'ensemble du bassin versant. En effet, bien que des assecs soient régulièrement observés sur le bassin versant, les seuils d'alerte renforcée et de coupure ne sont jamais atteints sur le piézomètre d'Aigre.						
Description de l'action	L'action vise à modifier les seuils et/ou les indicateurs de gestion afin de prévenir plus efficacement les périodes de crise. L'étude sur la révision des seuils a été réalisée par le bureau d'études SETEC HYDRATEC. Ce travail a été restitué en janvier 2020. En tout 7 réunions ont été organisées tout au long de la réalisation de cette action.  La mise en œuvre expérimentale des seuils de gestion du bassin de l'Aume-Couture est en cours.						
Cible	Irrigants du bassin versant						
Maître d'ouvrage	EPTB Charente						
Partenaires techniques	DDT 16, Cogest'eau, ASA Aume-Couture, CA16, Fédération de pêche 16, APN						
Objectif de résultat	Validation des nouveaux seuils de gestion après la phase de mise en œuvre expérimentale						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancement de l'étude</li> <li>• Rapport final</li> <li>• Nombre de réunions organisées</li> <li>• Validation des seuils de gestion</li> </ul>						
Réalisation 2018-2020	L'étude a été finalisée, le rapport final réalisé et 7 réunions ont été organisées. Les seuils sont en cours d'expérimentation.						
Financement	AEAG : 50% Autofinancement : 50%						
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024



## 2.6 Création de réserves de substitution

<b>Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale</b>						
<i>Fiche action n° 2.6 : Création de réserves de substitution</i>						
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	Le bassin de l'Aume-Couture compte aujourd'hui 14 réserves de substitution réalisées depuis la fin des années 90. Créée en 2004, l'ASA Aume-Couture a réalisé 4 retenues dans une première tranche de travaux permettant de stocker 1,4 million de m <sup>3</sup> bénéficiant à 16 exploitations en 2011. L'ASA porte le projet d'une deuxième tranche de travaux consistant en la réalisation de 9 réserves supplémentaires permettant de stocker et de substituer 1,65 million de m <sup>3</sup> et d'y raccorder 23 exploitations. Le fonctionnement de l'ASA permet une mutualisation des coûts en demandant à chaque exploitant adhérent de contribuer financièrement à la réalisation des réserves même ceux qui n'y seront pas raccordés pour des problèmes techniques ou d'éloignement notamment.					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser l'ensemble des études techniques et réglementaires</li> <li>• Présenter l'avancement des études en comité de territoire</li> <li>• Réaliser la construction des réserves de substitution</li> </ul>					
Cible	Exploitations irrigantes					
Maître d'ouvrage	ASA Aume-Couture					
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture 16, COGESTEAU, DDT16					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de 9 réserves de substitution</li> <li>• Substituer un volume de 1,65 Mm<sup>3</sup></li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réserves réalisées et volume stocké</li> <li>• Nombre de forages substitués et volumes concernés</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	Arrêté préfectoral autorisant la construction des 9 réserves signé en 2021. Recours déposé en attente de jugement au tribunal administratif. Lancement du marché public pour la maîtrise d'œuvre en 2022.					
Coût prévisionnel total	Environ 6,5 €/m <sup>3</sup> soit 10 725 000 €					
Financement	Financement conforme aux modalités du PDRr <u>Volume éligible aux aides de l'agence de l'eau : 1 290 000 m<sup>3</sup> :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>– AEAG : 70 % sur certaines dépenses éligibles (sous réserve des conditions du PDR, de la validation du projet de territoire par la CLE du SAGE Charente et le préfet de la Charente et que celui-ci vise l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques)</li> <li>– Co-financements complémentaires pour atteindre le taux fixe du PDRr</li> <li>– Autofinancement : 30%</li> </ul>					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

2.7 Définition des modalités de gestion de l'irrigation

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale						
Fiche action n° 2.7 : Définition de modalités de gestion de l'irrigation						
Statut de l'action	Modifiée (indicateurs)					
Constat	<p>Dans le cadre du plan de répartition des prélèvements, l'OUGC se base sur un volume autorisé à l'échelle du bassin qui, à terme, sera équivalent au volume prélevable. Une fois le projet de réserves de substitution concrétisé, les prélèvements estivaux sont théoriquement susceptibles d'atteindre le volume prélevable.</p> <p>Lors des réunions de concertation tenues durant la phase d'élaboration du programme d'actions, il a été convenu de définir un volume (volume de gestion) plus faible que le volume prélevable (2,57 Mm<sup>3</sup>). Ce volume de gestion servira de base à l'OUGC pour établir son plan de répartition annuel une fois que les réserves de substitution seront en service. Ce volume de gestion a été défini à <b>2,27 Mm<sup>3</sup></b>, ce qui correspond au volume autorisé aujourd'hui aux irrigants qui ne seront pas raccordés aux futures réserves de substitution. L'OUGC utilisera ce volume sur une période d'observation de 3 ans à l'issue de laquelle un bilan de la mesure sera réalisé.</p>					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un Plan Annuel de Répartition basé sur le volume de gestion de 2,27 millions de m<sup>3</sup></li> <li>• Réaliser un bilan de la mesure à l'issue d'une période d'observation de 3 ans</li> <li><del>• Mettre en place des tours d'eau permettant de diminuer la pression des prélèvements sur la ressource en eau</del></li> </ul>					
Cible	Irrigants du bassin versant					
Maître d'ouvrage	COGESTEAU					
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture 16					
Objectif de résultat	Etablir un Plan Annuel de Répartition sur le volume de gestion de 2,27 millions de m <sup>3</sup>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'années où le Plan Annuel de Répartition respecte le volume de gestion de 2,27 millions de m<sup>3</sup></li> <li><del>• Nombre d'utilisation du module tours d'eau</del></li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	La stratégie de baisse des volumes a été voté en 2018. Elle est mise en œuvre depuis. L'objectif devrait être atteint en 2022 en contrepartie de la construction des réserves.					
Calendrier	L'utilisation du volume de gestion se fera lorsque les réserves de substitution seront en service					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 2.8 Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation

<b>Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale</b>						
<i>Fiche action n° 2.8 : Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation</i>						
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	Dans le cadre du Programme de Développement Rural Régional, il existe des appels à projets qui aident les exploitants dans l'acquisition de matériel afin d'améliorer les pratiques de maîtrise d'apports d'eau et optimiser la fertilisation.					
Description de l'action	<p>Acquisition de matériel de mesure pour l'amélioration des pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logiciels de pilotage de l'irrigation</li> <li>• Appareils de mesures des besoins en eau (capteurs plantes, tensiomètres, sondes capacitives...)</li> </ul> <p>Acquisition de matériels économe en eau (régulation électronique, goutte à goutte...)</p> <p>Réalisation et dépôt du dossier de réponse à l'appel à projet annuel</p>					
Cible	Irrigants du bassin versant					
Maître d'ouvrage	Irrigants du bassin versant					
Partenaires techniques	COGEST'EAU, Chambre d'Agriculture 16, OPA					
Objectif de résultat	5 dossiers de demande d'aide par an					
Indicateurs de suivi	Nombre de dossiers de demande d'aide					
Réalisation 2018-2020	Aucun dossier de demande d'aide n'a été déposé					
Coût prévisionnel total	Estimation à 5000€/dossier 5 dossiers/an soit 25 000€/an					
Financement	<p>Autofinancement : 60%</p> <p>Taux d'aide AEAG conforme aux modalités prévues par le PDRr, mesure 4.1.3 : 40%</p> <p>Niveau plancher des dépenses éligibles 3 000 € HT/dossier</p>					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

2.9 Harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution : Action terminée

Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale	
<i>Fiche action n° 2.9 : Proposition d'harmonisation des règles de remplissage des réserves de substitution existantes et en projet</i>	
FICHE ACTION TERMINEE	
Description de l'action	<p>14 réserves de substitution sont actuellement en service sur le bassin de l'Aume-Couture. En fonction de leur date d'autorisation, ces réserves ne sont pas toutes soumises aux mêmes règles de remplissage. Dans un souci de cohérence à l'échelle du bassin, une harmonisation des règles de remplissage est nécessaire parallèlement à la mise en place de nouvelles retenues de substitution.</p>
Action réalisée	<p>L'ASA Aume-Couture a missionné le bureau d'études CACG pour la réalisation de l'étude d'harmonisation des règles de remplissage. 2 propositions de gestion ont été présentés dans une note en juillet 2018 puis présenté en groupe de concertation. Il a alors été choisi de retenir <b>l'indicateur piézométrique d'Aigre couplé au débit de l'Aume-Couture</b> correspondant à la somme des 2 stations de débit installées sur la Couture et de la station de débit installée sur l'Aume.</p> <p>Afin de tenir compte des variations naturelles des débits et de la piézométrie, des seuils distincts ont été définis entre la période allant du 01/11 au 29/02 et du 01/03 au 31/03. Des règles de remplissage progressif ont également été définies. Ces indicateurs et seuils de gestion seront mis en application lorsque les réserves intégrées dans le projet de territoire seront mises en service.</p>

## 2.10 Animation MAEC

<b>Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale</b>						
<i>Fiche action n° 2.10 : Animation MAEC</i>						
Statut de l'action	Modifiée					
Constat	Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont un des outils majeurs du plan développement rural et régional (PDRr). Elles permettent d'accompagner les exploitations afin de répondre aux enjeux environnementaux des territoires.					
Description de l'action	Afin de répondre à la problématique « eau-quantité » différentes MAEC pourraient être ouvertes sur le territoire de l'Aume-Couture : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 70.06 : MAEC qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures</li> <li>• 70.08 : MAEC qualité et protection du sol</li> <li>• 70.09 : MAEC Climat – Bien-être animal et autonomie alimentaire des élevages</li> <li>• 70.10 : MAEC biodiversité – Préservation des milieux humides</li> <li>• 70.11 : MAEC création de couverts d'intérêt pour la biodiversité en particulier les pollinisateurs</li> <li>• 70.13 : MAEC maintien de la biodiversité par l'ouverture des milieux et DFCI</li> <li>• 70.14 : MAEC entretien durable des infrastructures agro-écologiques</li> </ul>					
Cible	Exploitations du bassin versant					
Maître d'ouvrage	Opérateurs MAEC					
Partenaires techniques	OPA, Chambre d'Agriculture 16					
Objectif de résultat	Réaliser un groupe de concertation pour décider des nouvelles MAEC à mettre en place sur le territoire, des structures opératrices et animatrices					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'exploitation ayant contractualisé la MAEC</li> <li>• Surface concernée par la mesure</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	Il n'y a jamais eu de demandes pour les MAEC irrig 04 et irrig 05 et aucune structure ne s'est portée animatrice pour ces MAEC					
Coût prévisionnel total	A voir en fonction des MAEC qui seront ouvertes sur le territoire					
Financement	Animation : 50% AEAG et 50% autofinancement MAEC : financement pris en charge par le PAEC					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

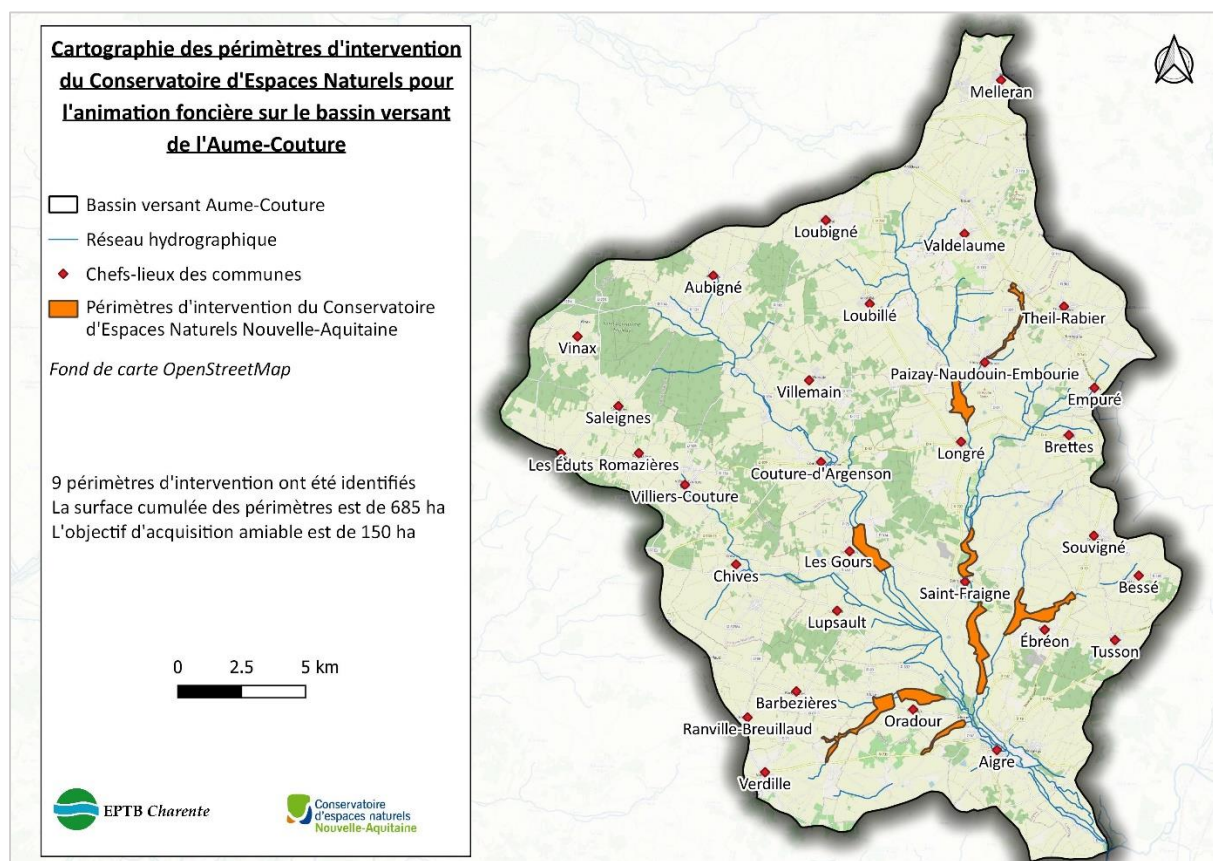
2.11 Suivi de l'irrigation et de la gestion conjoncturelle sur le bassin

<b>Axe 2 : Réduction de la pression de prélèvements sur les ressources superficielles en période estivale</b>						
<i>Fiche action n° 2.11 : Suivi de l'irrigation et de la gestion conjoncturelle sur le bassin</i>						
Statut de l'action	Création					
Constat	L'OUGC COGEST'EAU dispose d'outils d'aide à la décision qui vont permettre de proposer des mesures de gestion anticipatoires afin d'éviter la situation de crise durant la campagne d'irrigation. COGEST'EAU utilise la plateforme Hydrim pour suivre l'évolution des consommations d'eau sur le bassin et faire fonctionner les modules de simulation d'irrigation afin d'anticiper les mesures de gestion à mettre en place. Une présentation de ce travail, des données récoltées et des mesures de gestion mises en places permettrait aux membres du comité de territoire de comprendre les actions réalisées par l'OUGC et d'avoir accès au travail réalisé sur l'Aume-Couture.					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation en Comité de Territoire de la gestion conjoncturelle mise en place sur l'année sur l'Aume-Couture et des données disponibles : mesures de gestions mises en places, surfaces irriguées, assolement irrigué, utilisation de la plateforme Hydrim, etc.</li> <li>• Diffusion du diaporama produit pour la présentation aux membres du comité de territoire</li> </ul>					
Cible	Membres du comité de territoire					
Maître d'ouvrage	COGEST'EAU					
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture 16, EPTB Charente					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 présentation du bilan de la campagne d'irrigation et de la gestion conjoncturelle par an</li> <li>• 1 document produit et diffusé par an</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de présentations réalisées en réunion</li> <li>• Nombre de supports diffusés aux membres du Comité de Territoire</li> </ul>					
Calendrier	Réalisation d'un point d'information et production d'un « bilan » chaque année					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023

### 3 AXE 3 : Animation et maîtrise foncière et/ou d'usage

#### 3.1 Cartographie et priorisation des parcelles : Action terminée

Axe 3 : Animation et maîtrise foncière ou d'usage	
Fiche action n° 3.1: Cartographie et priorisation des parcelles	
FICHE ACTION TERMINEE	
Description de l'action	Cette action avait pour objectif l'identification de secteurs de zones humides prioritaires en termes de restauration et d'entretien. Les parcelles identifiées peuvent ainsi constituer des zones privilégiées pour la réalisation d'une animation foncière spécifique, faisant l'objet de l'action 3.2.
Action réalisée	<p>Un comité technique dédié a été mis en place et s'est réuni une première fois le 23 mars 2018. Cette réunion a permis d'identifier dans un premier temps les secteurs d'intérêt « à dire d'expert ». Ce travail d'identification a ensuite été affiné grâce à des visites de terrain et à la rencontre de 6 exploitants agricoles ayant répondu à l'enquête proposée par la Chambre d'agriculture de la Charente.</p> <p>Le comité technique « foncier » s'est ensuite réuni le 3 décembre 2018 afin de valider entre partenaires <b>les 9 périmètres identifiés correspondant à une surface de 685 ha</b>. Ces périmètres ont ensuite été présentés au Comité de Territoire du 7 décembre 2018 puis ont été validés par le Conseil Scientifique et Technique du CEN le 31 janvier 2019.</p>



## 3.2 Animation foncière

<b>Axe 3 : Animation et maîtrise foncière ou d'usage</b>						
<i>Fiche action n° 3.2 : Animation foncière</i>						
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	La préservation de zones humides passe par une maîtrise foncière ou d'usage des parcelles. Une maîtrise foncière forte (acquisition, bail emphytéotique) est un gage de pérennité des actions de préservation des milieux humides dans le temps. Une fois cette maîtrise foncière assurée, les surfaces sont vouées à conserver leur destination agricole avec une gestion agricole adaptée aux enjeux écologiques (fauche, pâturage, etc.)					
Description de l'action	Réalisation d'une phase active d'animation foncière : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des propriétaires sur les 9 périmètres prioritaires</li> <li>• Estimation de la valeur des parcelles en lien avec la SAFER</li> <li>• Recueil des intentions de vente des propriétaires</li> <li>• Signature de promesses de vente et finalisation des acquisitions</li> <li>• Mention dans les actes notariés de la vocation de préservation des zones humides</li> <li>• Bail emphytéotique à privilégier sur les espaces publics (biens communaux)</li> </ul>					
Cible	Propriétaires privés					
Maître d'ouvrage	CEN NA, SMABACAB, SIAEP NOC					
Partenaires techniques	SAFER, Chambre d'agriculture 16					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation foncière de 9 périmètres zones humides (685 ha)</li> <li>• Acquisition de 150 ha minimum de Zones Humides sur les périmètres identifiés comme prioritaires (Cf. action 3.1)</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps dédié à l'animation foncière</li> <li>• Nombre de périmètres et d'hectares en animation foncière</li> <li>• Nombre d'hectares en maîtrise foncière</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEN NA : 13 ha acquis sur les 150 ha d'objectif</li> <li>• SIAEP NOC : 2,3 ha acquis sur les 10 ha d'objectif</li> <li>• SMABACAB : réserve foncière de 11 ha</li> </ul>					
Coût prévisionnel total	Animation foncière : 12j/périmètre soit 68 000€ environ + cout d'acquisition du foncier (prix principal + frais)					
Financement	Animation : AEAG = 50% Acquisition : AEAG = 80%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023



## 3.3 Veille foncière

<b>Axe 3 : Animation et maîtrise foncière ou d'usage</b>						
<i>Fiche action n° 3.3 : Veille foncière</i>						
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	La majorité des terrains intéressants pour la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique et la restauration de zones humides sont des propriétés privées exploitées à des fins agricoles. Le CEN Nouvelle-Aquitaine, le SMABACAB et le SIAEP NOC réalisent des veilles foncières auprès de la SAFER afin de faire émerger des projets de restauration ou de conservation de zones humides.					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place la veille foncière sur les 9 périmètres prioritaires</li> <li>• Poursuivre la veille foncière engagée par le SMABACAB et par le CEN Nouvelle-Aquitaine</li> <li>• Etendre la veille foncière à l'ensemble des communes du bassin versant et en priorité à celles situées dans les zones à priorité forte et très forte en termes de dégradation des milieux aquatiques mis en évidence dans le diagnostic</li> </ul>					
Cible	Exploitations agricoles situées dans les périmètres prioritaires et exploitations agricoles irrigantes					
Maître d'ouvrage	CEN NA, SMABACAB, SIAEP NOC					
Partenaires techniques	SAFER, Chambre d'Agriculture 16					
Objectif de résultat	Réaliser des conventions avec la SAFER et entre les partenaires					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de conventions avec la SAFER</li> <li>• Nombre de communes concernées par une veille foncière</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention CEN Nouvelle-Aquitaine – SAFER</li> <li>• Convention SIAEP NOC – SAFER</li> <li>• Convention SIAEP NOC – SMABACAB (animation foncière)</li> </ul>					
Coût prévisionnel total	6000 € TTC / an pour 30 communes					
Financement	Veille foncière : AEAG = 50%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

4 AXE 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux

## 4.1 Restauration hydromorphologique des cours d'eau

<b>Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux</b>						
<i>Fiche action n° 4.1 : Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau</i>						
Statut de l'action	Modifiée (objectif et indicateurs)					
Constat	Le diagnostic du territoire a mis en évidence l'artificialisation très importante des cours d'eau du bassin versant favorisant l'évacuation et l'écoulement des eaux. Les travaux de restauration menés depuis plusieurs années par le SMABACAB se limitent au lit mineur des cours d'eau et ont donc un impact positif mais limité. L'animation foncière menée dans le cadre du projet de territoire doit permettre de disposer de terrains permettant la réalisation de travaux de restauration dans le lit majeur des cours d'eau.					
Description de l'action	Réaliser des travaux de diversification morphologique et de restauration hydromorphologique dans le <b>lit mineur et le lit majeur</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Travaux de diversification morphologique : réouverture du lit mineur à la lumière et aménagements de diversification (déflecteurs, risbermes, fixations d'embâcles)</li> <li>– Restauration morphologique gabarit/faciès/tracé : recharge granulométrique, retalutage des berges et végétalisation</li> </ul> Réaliser des travaux et/ou une expérimentation sur les <b>fossés agricoles</b>					
Maître d'ouvrage	SMABACAB					
Partenaires techniques	OFB, Fédérations de pêche, Charente Eaux, AEAG, EPTB Charente					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration hydromorphologique en amont de l'Aume (3,2 km)</li> <li>• Diversification morphologique en amont de la Couture (9,5 km)</li> <li>• Restauration hydromorphologique de la Divise (1,6 km)</li> <li>• Restauration hydromorphologique sur le Siarne (2,1 km)</li> <li>• Lancer une dynamique sur la question des fossés agricoles</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Linéaire de cours d'eau restauré</li> <li>• Suivi piézométrique avant/après</li> <li>• Expérimentation / Travaux sur les fossés agricoles</li> <li>• <del>Inventaires piscicoles avant/après</del></li> <li>• <del>Surface de bassin versant restauré</del></li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1,25 km restauré sur la Divise</li> <li>• 750 m restauré sur le Siarne</li> </ul>					
Coût prévisionnel total	Fonction des résultats des actions de l'axe 3 Estimation à 150 000€/an soit 900 000 € (500ml/an à 300 €/ml)					
Financement	AEAG : entre 50% et 80%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 4.2 Plan de gestion pour préserver et restaurer les zones humides

<b>Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux</b>						
<i>Fiche action n° 4.2 : Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides</i>						
Statut de l'action	Modifiée (indicateurs)					
Constat	Au début des années 1950 le bassin de l'Aume-Couture comptait environ 2500 ha de zones marécageuses. Ces terrains fertiles ont été assainis afin de les rendre cultivables. Les zones humides fonctionnelles sont aujourd'hui très réduites. Ces anciennes zones marécageuses sont mises en culture de manière incompatible avec la fonctionnalité d'une zone humide et ne jouent plus leur rôle naturel d'éponge permettant un stockage de l'eau en hiver et un soutien des débits d'étiage en été.					
Description de l'action	<p>Cette action est en lien direct avec l'axe 3 puisqu'elle permet de mettre en œuvre des plans de gestion pour les zones humides qui ont été acquises par maîtrise foncière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic des zones humides acquises en maîtrise foncière</li> <li>• Définir les actions de restauration et/ou d'entretien à réaliser</li> <li>• Identifier la gestion agricole adaptée au site et à ses objectifs de préservation de la ressource en eau</li> <li>• Réaliser des travaux d'aménagement</li> </ul>					
Cible	Parcelles sous maîtrise foncière ou d'usage					
Maître d'ouvrage	CEN NA, SMABACAB, SIAEP NOC					
Partenaires techniques	OFB, Chambre d'agriculture 16, Charente Eaux, EPTB Charente					
Objectif de résultat	Restauration de minimum 150 ha de zones humides identifiées comme prioritaires et acquises selon l'axe 3 du PTGE					
Indicateurs de suivi	Surface de zones humides (ha) couvertes par un plan de gestion					
Réalisation 2018-2020	Aucun plan de gestion de zones humides n'a été réalisé car cette action nécessite l'acquisition foncière de zones humides (axe 3)					
Coût prévisionnel total	Fonction des résultats des actions de l'axe 3					
Financement	AEAG : 50% Autofinancement : 50%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 4.3 Amélioration de la continuité écologique

<b>Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux</b>						
<i>Fiche action n° 4.3 : Amélioration de la continuité écologique</i>						
Statut de l'action	Modifiée (objectif et indicateurs)					
Constat	L'aval de l'Aume-Couture est un secteur particulier : le cours d'eau est divisé en plusieurs bras dont les 2 principaux sont le grand canal et l'ancien Aume. Le grand canal ne possède aujourd'hui que peu d'intérêt écologique au regard d'un cours d'eau tandis que l'ancien Aume reste aménageable. L'aval de l'Aume-Couture possède de nombreux ouvrages transversaux compliquant la continuité écologique avec la Charente.					
Description de l'action	Intervention sur les ouvrages ciblés afin d'améliorer le passage de la faune vers l'ancien Aume. Ces opérations doivent être précédées d'une animation auprès des propriétaires de terrains concernés afin d'expliquer la démarche et l'intérêt de celle-ci.					
Maître d'ouvrage	SMABACAB					
Partenaires techniques	OFB, Fédération de pêche 16, DDT 16, Charente Eaux, CA 16, Cellule migrants					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement du Clapet des Picots</li> <li>• <del>Aménagement de la Vanne du Gué de Jean Faure</del></li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ouvrages traités pour la continuité écologique (piscicole et sédimentaire)</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	Aucune action de restauration de la continuité écologique n'a eu lieu entre 2018 et 2020					
Coût prévisionnel total	Clapet des Picots : 20 000 € <del>Vannes du gué Jean Faure : 30 000 €</del>					
Financement	AEAG : de 30% à 80% Autofinancement : 20% à 70%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 4.4 Etude d'aménagement des versants

<b>Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux</b>						
<i>Fiche action n° 4.4 : Etude d'aménagement des versants</i>						
Statut de l'action	Reconduite					
Constat	La gestion de l'eau se joue en amont des cours d'eau, sur les versants : zones humides, forêts, haies, végétations, talwegs, zones d'expansion des crues, etc. Ces paysages de versants rendent de multiples services s'ils sont fonctionnels. Mais la simplification paysagère observée depuis 50 ans a entraîné la perte des « fonctions naturelles » du paysage et des sols : frein au ruissellement, capacité à retenir les eaux et les polluants, recharge des nappes, etc.					
Description de l'action	Réaliser une étude sur le fonctionnement hydrologique, hydraulique et hydrogéologique du bassin versant. Cette étude servira de base de travail pour la réalisation de Plans d'Aménagement d'Hydraulique Douce à l'échelle communale qui devront être élaborés et portés par une ou des structures locales.					
Maître d'ouvrage	EPTB Charente					
Partenaires techniques	SMABACAB, Collectivités, SIAEP NOC, CEN NA					
Objectif de résultat	Réaliser une étude d'aménagement des versants qui vise à restaurer le potentiel naturel de régulation des étiages, maintenir et développer la biodiversité des milieux liés à l'eau et favoriser l'autoépuration des eaux					
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'étude					
Réalisation 2018-2020	Cette action n'a pas encore été mise en œuvre					
Coût prévisionnel total	Etude du fonctionnement du bassin versant : 50 000 € TTC					
Financement	AEAG : 50 % Autofinancement : 50%					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 4.5 Diagnostic d'aménagement parcellaire et plantations champêtres

<b>Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux</b>						
<i>Fiche action n° 4.5 : Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation et plantations champêtres</i>						
Statut de l'action	Modifiée (fusion avec la fiche 4.7)					
Constat	Des études conduites sur les bassins versants de la région montrent une simplification des parcelles agricoles et une disparition du système bocager. Pourtant, ces éléments arborés participent à la gestion quantitative (infiltration de l'eau et amélioration de la recharge des nappes) et qualitative.					
Description de l'action	Réaliser un état des lieux du parcellaire (situation vis-à-vis des enjeux du projet de territoire, points d'eau, couverts, etc.) Proposer de nouveaux aménagements chiffrés et un plan d'entretien Recherche de sites et plantations champêtres					
Cible	Exploitants agricoles, collectivités, propriétaires privés					
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16, Prom'Haies					
Partenaires techniques	SMABACAB, Fédérations de chasse 16 et 79, OPA					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser 10 diagnostics d'exploitation par an</li> <li>• Planter 4 km de haies par an</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de diagnostics réalisés</li> <li>• Nombre de km de haies plantées</li> <li>• Nombre de dossiers de demande d'aide</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 diagnostics d'aménagement parcellaire (CA 16)</li> <li>• 5,45 km de haies plantés par la CA16</li> <li>• 17,3 km de haies plantés par PROM'HAIES</li> </ul>					
Coût prévisionnel total	<p>Animation = 3 jours/an soit 1785 €/an 2 jours/diagnostic soit 1 190 € et 10 diagnostics/an = 11 900 € /an</p> <p>Estimation pour 4 km (environ 16 sites de plantation), si toutes les plantations sont effectuées par entreprise : 13€/ml de haie plantée, soit 13 000€/km, soit 52 000€ pour les 4 km.</p> <p>Animation de territoire : 32 jours de travail : 16 000€ /an</p>					
Financement	<p><u>Animation</u> Autofinancement : 50% AEAG : 50 % (diagnostic plafonné à 400€/jour et 2 jours par diagnostic)</p> <p><u>Plantation</u> Taux d'aides publiques (modalités conformes au PDRr) : 80% Autofinancement : 20%</p>					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 4.6 Evaluer l'impact des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole

<b>Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux</b>							
<i>Fiche action n° 4.6 : Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du bassin versant</i>							
Statut de l'action	Reconduite						
Constat	Les aménagements hydrauliques peuvent amener des modifications des profils du parcellaire agricole. Pour obtenir un projet partagé et accepté de tous les acteurs du bassin versant, il est essentiel d'évaluer l'impact technico-économique sur les exploitations agricoles.						
Description de l'action	<p>A partir de l'état initial et via une expertise agronomique et une analyse du système de production, il sera étudié l'existence ou non d'un préjudice sur les exploitations. Si toutefois un dommage est avéré, l'impact des aménagements sera évalué au niveau économique.</p> <p>Cette action doit se faire en partenariat entre le SMABACAB et la CA16 lorsque le syndicat de bassin rencontre des difficultés pour la réalisation de ses travaux de restauration.</p>						
Cible	Exploitations agricoles						
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16						
Partenaires techniques	SMABACAB, CEN NA						
Objectif de résultat	Réalisation de 5 diagnostics par an						
Indicateurs de suivi	Nombre de diagnostics réalisés						
Réalisation 2018-2020	Aucun diagnostic n'a été réalisé						
Coût prévisionnel total	3 jours par diagnostic 5 diagnostics par an soit 8 925€/an						
Financement	Autofinancement : 50% AEAG : 50%						
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024

4.7 Programme de plantations champêtres : Action fusionnée

**Axe 4 : Restauration de la fonctionnalité des milieux**

~~Fiche action n° 4.7 : Programme de plantations champêtres~~

**FICHE ACTION FUSIONNEE AVEC LA FICHE 4.5**

Cette action est redondante avec l'action 4.5 où des plantations de haies sont déjà réalisées. Ces deux fiches actions ont donc été fusionnées.



5 AXE 5 : Améliorer la qualité des eaux

5.1 Charte de bonnes pratiques des irrigants : Action supprimée

<b>Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux</b>
<del><i>Fiche action n° 5.1 : Signature d'une charte de bonnes pratiques par les irrigants</i></del>
<b>ACTION SUPPRIMEE</b>
Cette action n'a pas été mise en œuvre. Le comité de territoire qui s'est réuni en mai 2022 a décidé de supprimer cette action. Cette décision fait suite au contexte lié aux projets de réserves de substitution et à l'aspect non contraignant de la signature d'une charte.

## 5.2 Diagnostic qualité

<b>Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux</b>						
<b>Fiche action n° 5.2 : Diagnostic qualité HVE et suivi individuel d'exploitation</b>						
Statut de l'action	Modifiée					
Constat	Certains exploitants agricoles sont volontaires pour évaluer leur système de production et le faire évoluer en lien avec les enjeux du contrat de territoire mais n'ont pas suffisamment d'indicateurs de performances de leur propre système de production. Ceci, est un réel frein et ne leur permet pas de se projeter dans un nouveau système de production.					
Description de l'action	Réalisation de diagnostics HVE					
Cible	Exploitations agricoles du bassin versant					
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16 et OPA					
Partenaires techniques	SIAEP NOC, CIVAM					
Objectif de résultat	10 diagnostics par an					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de diagnostics HVE</li> <li>• Nombre de suivis</li> <li>• Nombre d'exploitations nouvellement certifiées HVE</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	3 diagnostics HVE et 3 suivis ont été réalisés par la Chambre d'Agriculture. 5 exploitations ont été certifiées HVE et 5 exploitations ont renouvelé leur certification					
Coût prévisionnel total	Diagnostic : 3 jours/exploitation Suivi sur 3 ans : 3 jours/an <b>Chambre d'agriculture de la Charente</b> Animation/Coordination : 3 jours/an soit 1 350 €/an 10 diagnostics + suivis sur 3 ans = 54 000€ Total : 55 350€					
Financement	Autofinancement : 50% AEAG : 50 % du coût réel (plafonné à 400€/jour et 3 jours par diagnostic + 3 jours/an pour le suivi)					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

## 5.3 Accompagnement collectif et formations des agriculteurs

<b>Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux</b>						
<i>Fiche action n° 5.3 : <del>Accompagnement collectif des agriculteurs</del> Accompagnement collectif et formation des agriculteurs</i>						
Statut de l'action	Modifiée (fusion avec la fiche 5.4)					
Constat	L'évolution des pratiques agricoles passe par différentes phases et notamment celle de générer une dynamique collective. Cet accompagnement collectif s'articule autour de différentes actions telles que la formation, l'animation de groupes, les réunions techniques.					
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer et sensibiliser les agriculteurs</li> <li>• Proposer des formations relatives à la maîtrise et gestion de l'eau</li> <li>• Proposer des formations relatives à la qualité de l'eau</li> <li>• Visites bout de champs, parcelles tests, réunions techniques, etc.</li> </ul> <p><u>Thématiques</u> : matériel d'irrigation, semis sous couvert, agriculture biologique, techniques alternatives, etc.</p>					
Cible	Exploitants agricoles du bassin de l'Aume-Couture					
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture 16, OPA, SIAEP NOC, CIVAM					
Partenaires techniques	EPTB Charente					
Objectif de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un programme commun de formations et journées techniques/de démonstration pour chaque année</li> <li>• Au moins 1 journée technique et 1 formation par an</li> </ul>					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de journées techniques organisées</li> <li>• Nombre de formations organisées</li> <li>• Nombre de participants aux journées et formations</li> </ul>					
Réalisation 2018-2020	Au moins 3 formations et 10 journées techniques organisées					
Coût prévisionnel total	20 jours/an soit environ 12 000€ / an L'estimation ne prend pas en compte les jours de formation pris en charge par les fonds de formation.					
Financement	Autofinancement = 50% AEAG = 50%  Financement des formations via le fond VIVEA					
Calendrier	2018	2019	2020	2021	2022	2023

5.4 Formations liées à la qualité des eaux : Action fusionnée

<b>Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux</b>
<del><i>Fiche action n° 5.4 : Formations liées à la maîtrise, la gestion et la qualité de l'eau</i></del>
<b>ACTION FUSIONNEE AVEC LA 5.3</b>
Cette action est redondante avec l'action 5.3 qui préconise un accompagnement collectif des agriculteurs. Ces deux fiches actions ont donc été fusionnées.

5.5 Animation MAEC Sol : Action supprimée

<b>Axe 5 : Amélioration de la qualité des eaux</b>
<del><i>Fiche action n° 5.5 : Animation MAEC Sol 01 (Sous réserve d'ouverture du PAEC)</i></del>
<b>FICHE ACTION SUPPRIMEE</b>
La MAE Sol 01 n'a pas été ouverte sur la région. Elle est donc retirée et remplacée par une fiche action plus générale qui permettra l'ouverture de nouvelles MAEC (fiche action 2.10).

6 SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022-2024

N° fiche	Intitulé	Maître d'ouvrage
1.1	Animation, coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire	EPTB Charente
1.2	Communication et sensibilisation	EPTB Charente
1.3	Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public	SMABACAB, SIAEP NOC, AEE, CIVAM, CEN NA, CA16
1.4	Animation agricole	CA 16
2.1	Diagnostic quantité/qualité et suivi individuel d'exploitation	CA 16, OPA et CIVAM
2.3	Spécification du conseil à l'irrigation	CA16
2.4	Etude des potentialités de la télédétection pour la gestion des ressources et de l'irrigation	CA 16
2.5	Etude sur la révision des seuils de gestion	EPTB Charente
2.6	Création de réserves de substitution	ASA Aume-Couture
2.7	Définition de modalités de gestion de l'irrigation	COGEST'EAU
2.8	Investissement dans du matériel d'optimisation de l'irrigation	Irrigants du bassin versant
2.10	Animation MAEC	Opérateurs MAEC
2.11	Suivi de l'irrigation et de la gestion conjoncturelle sur le bassin	COGEST'EAU
3.2	Animation foncière	CEN NA, SMABACAB, SIAEP
3.3	Veille foncière	CEN NA, SMABACAB, SIAEP
4.1	Restauration hydromorphologique des lits des cours d'eau	SMABACAB
4.2	Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion pour préserver et restaurer les zones humides	CEN NA, SMABACAB, SIAEP
4.3	Amélioration de la continuité écologique	SMABACAB
4.4	Etude d'aménagement des versants	EPTB CHARENTE
4.5	Diagnostic d'aménagement parcellaire à l'échelle de l'exploitation et plantations champêtres	CA 16, PROM'HAIES
4.6	Evaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole du bassin versant	CA 16
5.2	Diagnostic qualité et suivi individuel d'exploitation	CA 16 et OPA
5.3	Accompagnement collectif et formations des agriculteurs	CA 16, OPA, SIAEP NOC, CIVAM